

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mardi 3 février 2004

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : F.Dalongeville, F Frizon, F.Mommelé,
P Bellonnet, F.Meunier, V.Joly, L.Desmet, R.Jeziarski, S.Derriche.

Absents excusés : M Sagie, E.Herbain.

Absent non excusé :

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2003.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Délibération habilitant Mr le Maire à signer chez le Notaire pour le passage d'une buse sur le terrain de Mr PETITOT.**
- **Délibération pour échange de terrain**
- **Délibération pour terrain Mr et Mme JOLY**
- **Demande de locaux pour le SIVOS par Mme Joly Présidente du SIVOS**

1. Délibération habilitant Mr le Maire à signer l'acte notarié relatif au passage d'une buse sur le terrain de Mr PETITOT :

Concernant les travaux de St Mard et suite au conseil de la DDE de Crépy-en-Valois, la municipalité à décidé en commun accord avec Mr PETITOT de faire passer une buse sur son terrain.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cet accord

2. Délibération pour échange de terrains

Suite à l'achat du terrain de Mme Chéron, et afin de clore ce dossier monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour effectuer l'échange de terrains avec les voisins afin de profiter au plus vite de la parcelle utile.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents d'habiliter Monsieur le maire à signer tous les documents concernant cet échange.

3. Délibération pour terrain Mr et Mme JOLY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mr et Mme JOLY qui souhaiteraient se porter acquéreurs d'une parcelle de 60m² de terrain appartenant à la commune et enclavés sur leur propriété.

Madame JOLY quitte la salle du Conseil pendant la délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder cette parcelle pour 1€ le m², tous les frais se rattachant à cette vente étant à la charge des demandeurs et sous réserve du respect des réglementations en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Madame JOLY rejoint le conseil pour la suite de la séance.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

4. Délibération pour demande de subvention DGE

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal les différents domaines susceptibles d'être subventionnés au titre de la DGE 2004.

IL propose au Conseil de solliciter une subvention pour le réfection de la route du Luat ainsi que pour les aménagements relatifs à la sécurité routière dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

5. Délibération pour prêt d'un bureau au SIVOS dans le logement scolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil que le SIVOS a besoin d'un endroit pour faire son bureau.

Le Conseil Municipal décide de lui permettre d'occuper à cet usage une pièce dans le logement de l'école, les charges courantes devant être assumées en proportion par le

syndicat.

6. Point sur l'avant projet Budget

Monsieur le Maire demande à Virginie PIDEMONT de commenter l'avant projet de budget qu'elle a préparé :

Le Compte administratif 2003 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 95 868.20€, constatant que le dit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à la somme de 66006.14€, le résultat de clôture de l'exercice présentera donc un solde positif de 29 862.06 €.

7. Point sur le dossier ADSL

Fabrice Dalongeville explique que pour des raisons techniques, la société Ka Technologies a dû déplacer l'antenne de réception satellite et Wifi qui était installée provisoirement sur la mairie.

Pour mener à bien les premières expérimentations, les techniciens ont dû l'installer sur le pignon de la maison occupée par la société Win Europe, rue du Raguët. Le 1^{er} adjoint indique que ce choix n'est que provisoire et qu'il conviendra à terme de trouver un point d'accueil public pour le matériel. Pour la durée de cette période d'essai, une convention devrait être établie entre Win Europe et Ka Technologies. Quant aux premiers tests, Fabrice Dalongeville indique qu'une liste de 11 personnes participant au test ont été communiqués à Ka Technologies et que les premières mesures radio sont bonnes.

8. Point sur le dossier St Mard

Francis MEUNIER explique au Conseil Municipal qu'il a reçu avec Fabrice DALONGEVILLE, Mr ZANDROWITCH pour l'acquisition de son terrain. Mr ZANDROWITCH propose à la commune de racheter son terrain pour une valeur de 5000€ (pour 1221m²). Monsieur le Maire fait remarquer que ce terrain a été estimé à 1,60 € le m² par les Domaines, et que l'on ne peut pas augmenter le prix fixé par l' Administration de plus de 10%. Monsieur le Maire contactera la DDE pour faire préciser la réglementation applicable.

10. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé la pièce du bas et la cuisine du logement scolaire aux anciens qui se retrouvent le mercredi après midi. Cela leur permettra de mieux se retrouver sans à avoir à monter plusieurs marches. Il précise cependant que ce prêt est provisoire jusqu'à l'ouverture de la cantine. Il rappelle aussi que les tables de bistrot qui sont à l'intérieur de ces salles lui appartiennent et qu'ils les prêtent bien volontiers pour le moment.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux route du Luat seront prolongés jusqu'au 20 février 2004.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des Anciens aura lieu le 14 mars 2004.

Monsieur le Maire a donné son accord pour qu'un carnaval soit organisé par le comité des fêtes le samedi 21 février 2004.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DE ROMBLAY envoyé en recommandé à la mairie. Ce courrier pose un certain nombre de questions quant aux travaux de Saint-Mard. Il donne ensuite lecture de la réponse faite par recommandé à Monsieur De Romblay.

Monsieur Laurent DESMET a envoyé un courrier à Monsieur le Maire suite à une agression dont il a été victime. Il rapporte qu'une altercation a eu lieu entre lui et des cavaliers qui empruntaient un chemin longeant son exploitation.

Monsieur le Maire déclare qu'il est intolérable de régler ce type de litige par la violence et qu'à ce titre il est solidaire de Monsieur Desmet. En revanche, un débat s'instaure autour de la fermeture du chemin qui longe la propriété de Monsieur Desmet. Ce sujet sera évoqué au cours d'un autre conseil afin de trouver les meilleures solutions à ce problème. Monsieur le Maire rappelle l'importance de la défense de l'intérêt général et des principes de libre circulation.

Fabrice Dalongeville indique que dans le dernier bulletin d'informations « des Verts de Crépy et du Valois », un article se fait l'écho d'un débat qui a eu lieu entre les élus écologistes de Crépy et le maire Pierre Praddaude portant sur l'augmentation du prix de l'eau. A l'origine de cette décision, certainement une « erreur de gestion » du syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent et de Duvy. Renseignement sera pris pour connaître les tenants et aboutissants de cette affaire.

Francis FRIZON . rappelle que lors d'un précédent conseil la décision a été prise de renforcer, notamment par l'installation de serrures adéquates, la sécurité de l'Église. Un appel d'offres en vue de l'exécution de ces travaux sera lancé.

F.Meunier fait référence à la remise en état du Chemin des Noyers. Monsieur le Maire doit rencontrer la DDE pour essayer de régler une bonne fois pour toute ce sujet.

V.JOLY fait remarquer que tous les enfants touchés par l'arrêté pour interdiction du ramassage scolaire n'ont pas été informés de cette interdiction. Il s'agit des élèves de collège ou de lycée.

V.JOLY repose le problème d'accès de Mr BACHELARD. Monsieur le Maire s'engage à apporter une réponse dans les plus brefs délais.

V.JOLY fait part de la demande d'un habitant qui s'inquiète de savoir si les cloches fonctionnent correctement lors des mariages et enterrements.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal